

## Recommandations et procédures à suivre en cas de gel du compteur d'eau

Compte tenu des fortes baisses de température, nous vous demandons de prendre l'ensemble des précautions d'usage concernant la protection contre le gel de votre compteur d'eau. Tout compteur d'eau exposé au froid ou au gel doit être protégé :

- Votre compteur est situé dans un local non chauffé (cave, garage...) : entourez le compteur d'eau et les parties apparentes de la tuyauterie avec une gaine isolante.

- Votre compteur est enterré à l'extérieur : calfeutrez le compteur d'eau et les canalisations exposées avec des plaques en polystyrène.

N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.)

Si vos installations sont gelées, il est conseillé :

- de fermer le robinet avant compteur,
- de dégeler votre installation : un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler une canalisation bloquée, mais n'utilisez jamais une flamme
- de procéder à la vidange de l'installation

Le service des eaux ne pourra pas intervenir tant que votre branchement est gelé.

Compte tenu du nombre important d'appels, nous vous demandons de respecter ces consignes d'usage.

La société SAUR mobilise l'ensemble de ces équipes pour pouvoir répondre aux nombres conséquents de demandes. Veuillez nous excuser des attentes occasionnées par cette situation exceptionnelle.

N° Accueil SAUR : 05 81 31 85 03 (8h-18h) / N°Dépannage SAUR (24h/24) : 05 81 91 35 05

### **Contact presse SAUR :**

**Anne DELCROS**

Responsable Communication Région SUD saur

Tél : +33 5 62 57 31 93

### **Contact AGGLO**

**Valérie CHILARD**

Responsable Communication Communauté d'agglomération de Brive

Tel : 05 55 74 70 18 Fax : 05 55 74 70 24

E-mail : [valerie.chilard@agglo-brive.fr](mailto:valerie.chilard@agglo-brive.fr)